

BIODIVERSITÉ L'assemblée générale de Symbiose a été l'occasion de faire le bilan de dix ans d'existence et d'évoquer les projets actuels et les perspectives, notamment pour le projet Apiluz.

Symbiose : dix ans d'existence et une reconnaissance nationale

L'association Symbiose pour des Paysages de Biodiversité a tenu son assemblée générale au lycée agricole de Somme-Vesle le vendredi 1^{er} juillet. « Symbiose a été créée il y a 10 ans, rappelle Hervé Lapie, président de l'association. 10 ans d'existence, de projets, 10 ans à travailler ensemble dans l'intérêt du territoire. Nous avons rapidement fonctionné de manière très efficace entre les partenaires de différents horizons, agricoles ou non. Le rôle de Symbiose est d'initier des projets avec l'espoir que ceux-ci se développent ensuite à grande échelle comme c'est le cas pour Apiluz. Au bout de 10 ans d'existence, nous avons la satisfaction d'avoir une association qui fonctionne, qui agit concrètement et c'était l'objectif premier ».

De plus en plus sollicitée

Les différents projets conduits par Symbiose en 2021 ont été successivement présentés par Benoît Collard, secrétaire général de Symbiose et Jean-Baptiste Prévost, membre du comité



« Il est important de continuer à concilier la production et la qualité de l'environnement sur notre territoire », estime Hervé Lapie, président de Symbiose.

directeur : projets Trame Verte (Tilloy-et-Bellay et Sud Marne), Plantons des haies, Apiluz, projets de compensation écologique (dans le cadre de la RSE et des projets des aménageurs de territoire), partenariats scientifiques. « Depuis 10 ans, Symbiose s'est

bien développée, fait remarquer Hervé Lapie. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus sollicités, ce qui nous permet de sélectionner les projets que nous souhaitons accompagner jusqu'au bout ». Le président de Symbiose a remercié les membres fonda-

teurs (FDSEA, FRSEA, Fédération régionale des chasseurs, Réseau Biodiversité pour les abeilles, Chambre régionale d'agriculture) qui ont cru au projet, ainsi que tous les partenaires, notamment les collectivités (région Grand Est, Draaf, Département de la Marne, Grand Reims, Pays de Châlons...), les structures du secteur agricole,...

« Il est important de continuer à concilier la production et la qualité de l'environnement sur notre territoire », a conclu Hervé Lapie.

Apiluz et future Pac

Dans la foulée, les partenaires du projet Apiluz se sont réunis l'après-midi pour présenter l'intérêt des bandes de luzerne non fauchées (BNF) ainsi que d'autres aménagements pour les pollinisateurs. Rappelons qu'Apiluz est déployé à grande échelle pour la seconde année sur huit départements et des surfaces similaires à 2021 (1 840 km de BNF laissées par près de 2 400 agriculteurs). « Dans la nouvelle PAC qui démarre en 2023, des surfaces non productives seront obli-

gatoires (3 à 4 % a priori) dans le cadre de la BCAE8 (Bonnes conditions agro-environnementales), rappelle Eric Masset, président Coop de France Déshydratation. La proposition que je fais dans les ministères (qui sont sensibles à l'impact du projet Apiluz) est d'intégrer également les BNF dans ces surfaces non productives. Cela pourrait suffire à remplir l'objectif des 3 à 4 % de surfaces non productives obligatoires. Il reste cependant un problème réglementaire à lever : pour l'instant, ces aménagements ne peuvent pas se situer au milieu d'une culture ».

« Les coopératives sont entrées dans le dispositif Apiluz malgré les contraintes et l'investissement, poursuit Didier Maudoux, président de CapdÉa. Nous souhaitons qu'il perdure. Mais il faudra trouver un financement car cela a un coût en termes de gestion pour nos usines ».

Symbiose – Isabelle Kouamo
contact@symbiose-
biodiversite.com
07 77 32 75 90